

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 18 avril 2017.

RÉSOLUTION

2017-087

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POSTE D'AGENT(E) DE BUREAU SPÉCIALISÉ(E) / TAXES ET PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2017, Mme Colette Major, agente de bureau spécialisée au service des taxes et de la perception, a transmis au directeur général une demande de congé sans solde d'une durée de six mois débutant le 24 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 11.08 de la convention collective en vigueur entre la Ville et ses salariés, l'employeur peut accorder, suivant les modalités qu'il détermine, à la personne salariée qui est au service de l'employeur depuis au moins un an et qui en fait la demande par écrit, au moins deux mois à l'avance, un congé sans solde d'une durée maximale de douze mois consécutifs, sans accumuler d'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Mme Major ne respecte pas le délai de présentation prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT l'importance de ce poste dans les opérations quotidiennes de la Ville et les délais nécessaires pour la formation et l'adaptation d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT QUE Mme Major a informé le directeur général qu'advenant le refus de sa demande de congé sans solde, elle remettrait sa démission effective le vendredi 21 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission refuse d'accorder le congé sans solde demandé par Mme Major;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission accuse réception de la démission de Mme Major effective le vendredi 21 avril 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général à procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe du poste régulier à temps plein d'agent(e) de bureau spécialisé(e) aux taxes et à la perception.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire